

pechés. Je conjure la bienheureuse Vierge, votre Mère, et l'avocate du genre humain, d'intercéder pour me la faire obtenir. La sainte Vierge se joignit donc à lui, et J.-C. prononça ces paroles :

« Ce que vous demandez est grand. Mais vous recevrez des faveurs encore plus grandes. Je vous accorde celle-ci. Allez néanmoins trouver mon vicaire, et demandez-lui la même indulgence. »

De leurs cellules, les compagnons du saint entendaient toutes ces choses. Ils voyaient une grande lumière qui remplissait l'église, et des millions d'anges. Cependant une respectueuse frayeur les empêchait d'avancer.

Dès le matin, François se rendit auprès du Saint-Père, auquel il exposa humblement sa requête. — Pour combien d'années dit le Pape, me demandez-vous cette indulgence ?

— Très-Saint Père, qu'il plaise à Votre Sainteté de me donner, non pas tant des années, que des âmes.

— Et en quelle manière voulez-vous des âmes ?

— Je souhaite que sous le bon plaisir de votre Sainteté, ceux qui entreront dans l'église de Sainte-Marie des Anges, contrits, confessés et bien absous par un prêtre, reçoivent l'entière rémission de leurs péchés pour ce monde, et pour l'autre, depuis leur baptême jusqu'au moment qu'ils y entreront.

— François, vous me demandez quelque chose de grand, répondit le Pape. La cour romaine n'a pas coutume d'accorder une pareille indulgence.

— Très-Saint-Père, répartit François, je ne